

LE LIEN

***Périodique de l'ASBL
Maison de la Laïcité de
Frameries***



**N° 1
Février 2011**

**Editeur responsable
Max Grégoire,
Rue Bosquètia, 6/26
7080 Frameries**

***Celui qui s'endort en démocratie pourrait se réveiller en
dictature.***

René Cassin

***Le Président d'Honneur, le Président et les
Membres du Comité Exécutif de la Maison de la
Laïcité de Frameries***

vous souhaitent une excellente année

2011.

***Santé, bonheur et réussite professionnelle
pour vous et vos proches.***

***Et surtout restez fidèles
à vos convictions philosophiques
et défendez nos valeurs laïques
de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité,
d'humanisme et de tolérance.***

Composition du Comité Exécutif

Max Grégoire, président d'honneur, éditeur responsable du périodique « Le lien », rue Bosquètia, 6/26, 7080 Frameries.
Tél. 065.673281 ou 0474.262133.
Email : max.gregoire@skynet.be

Daniel Sclavon, président, rue Emile Vandervelde, 106, 7080 Frameries.
Tél. 065.665766 ou 0473.665131.
Email : daniel.sclavon@skynet.be

Didier Donfut, vice-président, rue du Planty, 22, 7080 Sars-la-Bruyère
Tél. 0478.377415.
Email : didier.donfut@skynet.be

Karine Bouchez, secrétaire, rue Donaire, 100, 7080 Frameries.
Tél. 0476.374315
Email : karinebouchez@live.be

Raoul Piérard, secrétaire-adjoint, chargé des relations publiques, Parc de la Sablonnière, 2, Bte 74, 7000 Mons.
Tél : 065.319687 ou 0473.489294.
Email : raoul.pierard@skynet.be

Danièle Gosselet, trésorière, rue de Frameries, 570, 7033 Cuesmes.
Tél. 065.352775 ou 0474.950407.
Email : daniele.gosselet@gmail.com

Jean-Claude Descamps, trésorier-adjoint, chargé des archives et de la bibliothèque, rue Planche à Aulne, 5, 7370 Blaugies.
Tél. 065.632867.
Email : desloi@skynet.be

Le mot du président

Chers amis,

Max Grégoire, emblématique président de notre Maison de la Laïcité, vient, en toute amitié, de me céder le flambeau. Je le remercie ainsi que l'ensemble du Conseil d'Administration pour la confiance qu'ils me témoignent. C'est un honneur mais surtout une grande responsabilité et une lourde tâche qui m'attendent. J'espère remplir mon rôle de la manière la plus efficace possible.

Les combats que nous devons mener restent, en effet, nombreux et parmi ceux-ci, je citerai :

- promouvoir la lutte contre la position privilégiée de l'Eglise catholique et la dérive des valeurs qu'elle véhicule sur des points aussi sensibles que le sida, l'euthanasie, l'avortement ou encore la pédophilie des prêtres ;
- combattre la montée des nouveaux fondamentalismes que ce soit le retour en force des thèses créationnistes, la visée hégémonique d'un certain islam ou l'émergence de nouvelles sectes telles que la scientologie ;
- s'attaquer à tous les modes d'exclusion et de discrimination en assurant l'exercice de la démocratie et des droits sociaux, culturels et économiques ;
- promouvoir auprès du grand public la laïcité en encourageant la réflexion sur les valeurs et les prises de position laïques, sur les moyens de les mettre en œuvre et de les propager ;
- travailler au retissage du lien social en partenariat avec les associations locales actives dans les domaines social et culturel.

Ce catalogue, loin d'être exhaustif, des actions que nous avons à entreprendre ne doit pas rester lettre morte mais pour les mener à bien, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, nous avons besoin de votre soutien.

Notre Maison de la Laïcité est aujourd'hui dotée des moyens matériels et logistiques nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Reste à mettre en œuvre l'indispensable facteur humain qui fera que nous réussirons ou que nous échouerons à prendre la place qui nous revient dans la Cité.

Fidèles à vos convictions philosophiques, soyez les ambassadeurs de la pensée laïque et n'hésitez pas à vous investir dans notre combat : notre porte vous est largement ouverte. Nous ne demandons qu'à vous accueillir nombreux pour qu'à l'avenir, la cité de Bosquétia défende, mieux encore, les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité et de tolérance.

Ce périodique, que nous avons symboliquement intitulé « Le lien », vous est, lui aussi, largement ouvert : faites nous part de vos avis, critiques, remarques, suggestions et utilisez la possibilité que nous vous offrons de vous exprimer dans une rubrique que nous appellerons « Carte blanche ».

C'est avec vous que nous progresserons et que, plus efficaces et plus performants, nous vaincrons ! A très bientôt, pour de prochaines aventures

Le billet d'humeur du Président d'Honneur.

UN CHANGEMENT DANS LA CONTINUITE

Après trois domiciles et, par conséquent, trois déménagements, nous avons enfin notre Maison de la Laïcité.

Bien sûr, ce local a nécessité quelques aménagements (et ce n'est pas terminé !) mais nous sommes en mesure maintenant d'accueillir diverses activités nouvelles.

Notre section a été fondée en 1976 et j'ai, en plusieurs épisodes, assuré la présidence pendant environ 25 années.

Je pense que le moment était venu de "rajeunir" et étoffer notre Conseil d'Administration et de rendre notre bureau plus efficace en fonction des projets que ce local nous permet maintenant d'envisager.

C'est pourquoi j'ai décidé de présenter ma démission du poste de président au Conseil d'Administration.

Ce dernier a fait appel et notre ami Daniel Sclavon a accepté cette tâche. Je lui souhaite plein succès et l'assure de mon aide pour faciliter le lancement de nos futures activités, dont vous trouverez le détail par ailleurs.

Je profite de ce petit mot pour lancer un appel : que tous ceux qui croient en nos idéaux de fraternité, de tolérance et de liberté de pensée n'hésitent pas à nous rejoindre : plus nombreux nous serons, mieux nous pourrons faire admettre nos idéaux !

Max Grégoire.

Un coup d'œil sur nos activités 2011

Parmi les différentes manifestations que nous envisageons d'organiser, pour lesquelles divers contacts ont été pris, mais dont certaines doivent encore être confirmées, nous avons déjà le plaisir de vous annoncer un cycle de 5 conférences, à savoir :

- le jeudi **17 février 2011** à 19.30 h, Dominique Cornez, licenciée en philologie romane, viendra nous parler de « **Giacomo Casanova, le Vénitien des Lumières** » ;
- le jeudi **17 mars 2011** à 19.30 h, Cécile Rigot et José Perez, vice-président de la Maison de la Laïcité de Bruxelles, nous feront découvrir ou redécouvrir « **Jean Ferrat, un homme engagé** » ;
- le jeudi **19 mai 2011** à 19.30 h, Jacques Demoulin, past-président de Picardie laïque, nous entretiendra d'« **Armand Simon, un surréaliste singulier** » ;
- le jeudi **6 octobre 2011** à 19.30 h, Francis Leroy, PhD en biologie moléculaire, abordera « **L'origine de l'Univers, l'origine de la vie, le Darwinisme et le Sens de l'évolution** » ;
- enfin, le jeudi **17 novembre 2011** à 19.30 h, Serge Deruette, docteur en sciences politiques et professeur de philosophie politique et d'histoire des idées à l'UMONS, s'attachera à la personnalité de « **Jean Meslier, curé athée révolutionnaire** ».

Nous espérons que vous serez nombreux à assister à ces conférences de haut vol.

Giacomo Casanova, le Vénitien des Lumières.

17.02.2011 – Dominique Cornez

Au lendemain de la Saint-Valentin, Dominique Cornez va nous emmener à Venise au 18^{ème} siècle.

Prendre par la main cet homme épris de liberté – de toutes les libertés – c'est mener une joyeuse course au bonheur et aux plaisirs de Rome à Paris, d'Istanbul à Londres, de Saint-Pétersbourg à Madrid, sur les chemins aventureux de la Grande Europe des fêtes et des idées nouvelles.

Et quel « casting » pour le « drama giacoso » que fut sa vie ! Catherine de Russie, Madame de Pompadour, Frédéric de Prusse, Voltaire, Mozart mais aussi des...escrocs, des espions, des religieuses, des prostituées et puis...Nanette, Marton, Camille, Maria, Elisabeth, Flora, Anna et tant d'autres.

Vous voici contée l'histoire d'un homme brillant, sensuel, joueur, philosophe, protonotaire apostolique et franc-maçon, qui, toute son existence, consomma l'instant de vie sans un seul remord, avec passion, à l'italienne !

Et de la passion, Dominique Cornez n'en manque pour nous faire revivre dans un véritable one-woman-show, ce personnage haut en couleur, à la fois libertin et libertaire.

Une soirée, assurément, à ne pas rater !

Jean Ferrat, poète et homme engagé.

17.03.2011- Cécile Rigot et José Perez

A la fois artiste engagé et poète, auteur de « chansons à textes », il est aussi un brillant compositeur, et met notamment en musique de nombreux poèmes de Louis Aragon.

Pendant la guerre, son père, qui est un juif émigré russe, est déporté par les nazis à Auschwitz. Ferrat lui rendra hommage à travers l'admirable « Nuit et Brouillard ».

Il est alors recueilli par des militants communistes qui le cachent. Voilà sans doute pourquoi, toute sa vie durant, il restera proche des idées communistes, ce qu'il expliquera d'ailleurs, en 1985, dans « Les cerisiers ».

Il se comporte cependant comme un compagnon de route critique, particulièrement vis-à-vis des positions du Parti Communiste français à l'égard de l'URSS. En 1968, avec la chanson « Camarade », il dénonce l'invasion de Prague par les troupes du Pacte de Varsovie et, en 1979, il fustige dans la chanson « Le bilan », la déclaration trop complaisante du secrétaire général du PCF, Georges Marchais, qui évoque alors le bilan « globalement positif » des régimes dits socialistes.

Bien que peu présent dans les médias et malgré un retrait de la scène à quarante-deux ans, lorsqu'il rejoint l'Ardèche et le monde paysan auquel il offrira une petite merveille, « La montagne », il connaît un grand succès aussi bien critique que commercial, fondé tant sur la qualité de ses compositions et de sa signature vocale que sur ses prises de position politiques.

Un homme engagé à découvrir ou à redécouvrir ce jeudi 17 mars 2011 en compagnie de Cécile et de José.

Armand Simon, un surréaliste singulier.

19.05.2011 – Jacques Demoulin

Jacques Demoulin est co-auteur avec Guidino Gosselin, d'un livre intitulé « Armand Simon, un surréaliste singulier », texte qu'il a sous-titré « L'œuvre d'une jouissance, la jouissance d'une œuvre ».

C'est qu'en effet, le peintre pâturageois, artiste incroyable, est obsédé par le corps de la femme, qu'il représentera souvent morcelé à l'image des marionnettes désarticulées.

Car son œuvre est un inconscient à ciel ouvert. Une œuvre qu'il perpétue à travers le dessin. Au crayon et à l'encre de chine, sans couleur.

Armand Simon qui fera partie du groupe hainuyer « Rupture », où il côtoie Achille Chavée et Fernand Dumont – dont l'engagement artistique se double d'une action politique – restera pourtant totalement indifférent à l'Histoire, alors qu'il vit au cœur même du Borinage minier et socialiste.

30 ans après sa mort, il est plus que temps de redécouvrir cet artiste, peu reconnu de son vivant : celui que l'on appelait alors le solitaire de Pâturages ne mérite certes pas d'être oublié.

Jacques Demoulin nous fait donc découvrir l'homme et son œuvre, qu'il décrypte de manière psychanalytique : Freud et l'évocation de la sexualité ne sont donc jamais bien loin.

A ne pas manquer le jeudi 19 mai 2011 !

Nos activités en partenariats.

Parmi les nombreux combats que nous devons mener, il est impératif de travailler au retissage du lien social en suscitant la création d'activités communes avec les associations locales qui sont actives dans les domaines social et culturel.

*Poursuivant notre collaboration avec le **Centre du Planning familial**, nous avons le plaisir de vous annoncer que nous accueillerons 3 conférences, essentiellement réservées à des professionnels, durant le 1^{er} semestre 2011, à savoir :*

- *le jeudi **3 mars 2011** de 12.00 à 14.00h, Christine Mahy, travailleuse sociale, Présidente du Réseau wallon de Lutte contre la pauvreté, nous présentera « **Accompagnement ou Assistance ? Quelle chance laisse-t-on aux familles ?** ». A l'heure où l'on parle de plus en plus de la contractualisation des engagements en travail social, quelles en sont les conséquences pour les personnes ?*
- *le mardi **29 mars 2011** de 12.00 à 14.00h, Jean Vanhimelryck, psychologue, psychothérapeute systémique et assistant à la Faculté de psychologie de l'ULB, nous présentera un exposé sur le thème « **L'humour dans le travail social !** ». L'orateur qui a fait de l'humour un de ses alliés au quotidien, répond aux questions suivantes : l'humour dans le travail social, est-ce possible ? comment ça marche ? quels en sont les effets ?*
- *le mardi **17 mai 2011** de 12.00 à 14.00h, l'exposé présenté par monsieur Gallez et madame Dehon, représentants de SOS-Enfants de Mons-Borinage, portera sur le secret professionnel. « **Travailler en réseau est enrichissant mais que peut-on partager comme information ?** » ou quelles sont les limites et quel est le cadre du secret professionnel dans le secteur psychosocial.*

*De plus, toujours en partenariat avec le Planning Familial mais, nous l'espérons, aussi avec le CPAS de Frameries et la Fédération des Mutualités Socialistes de Mons-Borinage, deux institutions qui ont marqué leur intérêt à notre projet, nous envisageons de développer durant l'exercice 2011 la problématique de « **La Précarité** ». Une question d'autant plus préoccupante que nous connaissons la crise financière, économique et sociale la plus sévère depuis plus de 80 ans, une crise à laquelle les couches les plus démunies de notre population sont aussi les plus exposées. Enfin, de manière à concrétiser ce projet, des contacts doivent être pris avec différentes associations comme, par exemple, l'ASBL Lire et Ecrire,...*

*Dans le domaine de la promotion culturelle, nous comptons poursuivre notre collaboration avec la Fondation Louis Piérard et l'Académie Bosquétia des Patois de Frameries, qui participe, par ses spectacles, à la défense des langues endogènes et à la sauvegarde de notre patrimoine littéraire régional. Nous participerons également à la « **Quinzaine de l'Interculturalité** », organisée conjointement par l'Administration communale de Frameries et le Centre culturel.*

*Encore, nous reprendrons des contacts avec les Femmes Prévoyantes Socialistes de Frameries afin de voir comment nous pouvons aider à la relance des séances très suivies du cycle « Exploration du Monde ».et nous envisageons aussi, fin avril, une exposition picturale, intitulée « **Le cœur, c'est chouette** », un thème qui devrait être développé avec une conférence sur « Les Restos du Cœur », conférence qui reste à confirmer.*

Coup d'œil dans le rétroviseur : nos activités en 2010.

L'année 2010 a essentiellement été occupée par les travaux d'aménagement, de rénovation et de mise en conformité, réalisés par les services communaux. C'est l'occasion de remercier monsieur Patrice Catherine et son équipe dont nous avons pu apprécier la disponibilité et l'efficacité.

Ce bâtiment, qui a été mis à notre disposition pour un euro symbolique par l'Administration communale, n'a donc pu être utilisé que durant le dernier trimestre 2010.

Nous y avons, entre autres, réalisé 3 conférences.

*Le 29 septembre, Jacques D'Hondt et Daniel Sclavon, nous exposaient leur vision de « **La crise financière et économique mondiale** ».*

*Le 21 octobre, Charles Henneghien nous faisait revivre l'époque des croisades lors d'une conférence intitulée « **Les croisades, épopée ou sombre histoire** ».*

*Le 15 décembre Jacques Rétif et Gérald Larcin nous ont entretenus dans une mise en scène théâtrale tout à fait remarquable de « **Louis-Ferdinand Céline, le politiquement incorrect** ».*

*Et entre-temps, notre collaboration avec le Planning Familial, La Famille Heureuse, s'est poursuivie avec, notamment le 16 novembre, une conférence de mesdames Collard et Van Craesbeeck sur « **L'accompagnement des proches de personnes atteintes d'un trouble psychique, un défi à partager...** ».*

Que nous ont appris ces conférences ?

De la crise des subprimes à la crise des générations.

Nous avons cru longtemps pouvoir dormir en paix : la « science économique » avait dompté la logique des marchés. Mais la crise est venue frapper à la porte de nos certitudes et, alors que nous faisons la sourde oreille, elle est entrée par effraction, par un petit marché spécialisé, appelé subprimes.

Et depuis, cette invitée turbulente remet tout en question jusqu'à la survie de l'euro et de l'Europe, entraînant à la suite de la crise de l'endettement et de la crise bancaire, une crise économique mondiale, une crise des finances publiques de la plupart des Etats, une crise sociale qui agite bien des pays européens et finalement, une probable crise des générations.

La question qui interpelle le citoyen lambda est de savoir comment la défaillance d'emprunteurs hypothécaires américains sur un marché, certes non négligeable, mais somme toute marginal – en 2008, le marché des subprimes (1.300 milliards de dollars) ne représentait qu'un dixième du marché des crédits immobiliers aux Etats-Unis – a-t-elle pu dégénérer en cataclysme mondial ?

C'est ce que les orateurs ont tenté d'expliquer à un public particulièrement attentif et intéressé.

Ils ont également mis l'accent sur les responsabilités des différents acteurs de cette mauvaise pièce et sur les conséquences à court et à moyen terme de la crise.

Une crise qui secoue aujourd'hui les classes populaires les plus jeunes – les manifestations des étudiants anglais contre la hausse du minerval ou celles des étudiants français contre la réforme des retraites – dont l'avenir semble compromis par une situation dont ils ne sont nullement responsables...

Les croisades, épopée ou sombre histoire.

Charles Henneghien nous a accompagnés sur les traces des croisés en route pour Jérusalem, un chemin tout au long duquel les références à l'actualité ne manquent pas : Georges W. Bush et Oussama Ben Laden n'ont-ils pas remis le sujet à la mode ?

Choisissant pour guide les chroniqueurs occidentaux de l'époque, lesquels ont glorifié dans leurs récits les massacres, pillages et autres tueries dont les croisés ont parsemé leur route, on comprend pourquoi les croisades ont laissé en Orient, et pas seulement chez les Arabes, le souvenir d'une agression sauvage.

Et c'est sous la forme d'un reportage sur le terrain que nous découvrons comment la géographie aide à comprendre la logique de ces événements.

Toutefois, le principal intérêt de ce journalisme d'investigation sur une histoire vieille de neuf siècles réside dans la rencontre avec les peuples qui s'affrontèrent dans ce conflit.

Alors que nous conservons de nos acquis scolaires, l'image de valeureux croisés, sans peur et sans reproche, confrontés à des peuples sournois et cruels et que persiste dans notre imagination une version triomphaliste aux accents d'épopée, l'histoire, la vraie, est beaucoup plus critique quant au bilan de l'aventure.

En effet, le souvenir des croisades reste vivace et nourrit les rancœurs et l'esprit de revanche dans cette poudrière qu'est le Moyen Orient.

Il serait donc temps, conclut Charles Henneghien, de réviser quelques uns des préjugés dont nous a encombrés l'imagerie de l'Eglise catholique pendant près d'un millénaire.

Louis-Ferdinand Céline, le politiquement incorrect.

Célèbre à 38 ans, avec la publication de « Voyage au bout de la nuit », le docteur Destouches, alias Louis-Ferdinand Céline reste, sans doute, le plus controversé des écrivains français. Haï par les uns qui ne voient en lui qu'un antisémite virulent et un nihiliste outrancier, il est adulé par les autres qui ne veulent retenir que le caractère fondamentalement novateur de sa littérature. Médecin des pauvres, anticommuniste, anticolonialiste, pacifiste, Céline « met sa peau sur la table » et échafaude une œuvre qui fait de lui un des plus grands prosateurs classiques du 20^{ème} siècle.

Dans une conférence politiquement incorrecte, Jacques Rétif lance le débat : pour ou contre Céline, un Céline dont des extraits de l'œuvre sont remarquablement interprétés par un Gérald Larcin, au sommet d'un art proche de Fabrice Luchini.

Quant à Céline, n'oublions pas ce qu'il a écrit à propos des Juifs : « Le Juif doit disparaître. Mille fois Racisme ! Racisme suprêmement ! Désinfection ! Nettoyage ! Intégralement ! Absolument ! Inexorablement ! Comme la stérilisation Pasteur parfaite ! » Et cet antisémite de peau haïssait non seulement les yupins mais aussi leurs chiens francs-maçons, ces Frères Trois Points, qui tiraient toutes les ficelles de toutes les catastrophes historiques et qu'il trouvait trop puissants, trop secrets, trop arrogants, trop nombreux aussi.

Aussi bien, ceux qui, aujourd'hui, seraient tentés d'avoir des indulgences pour son illusion fasciste, ceux qui voudraient faire bénéficier de circonstances atténuantes son engagement, sous le fallacieux prétexte que celui-ci aurait été plus romantique qu'idéologique, ceux-là, connaissant la fin de l'histoire, sont impardonnables.

Il en est de même de ceux qui seraient tentés, en parlant de Céline, de séparer le bon grain de l'ivraie, le romancier du pamphlétaire, le tortionnaire de la langue du fourrier des crématoires. Ceux-là ont tort. Ce partage est absurde. Céline est un bloc. A prendre ou à laisser. Mais si on le prend, on ne laisse rien. Le même homme est à l'origine de toute l'œuvre, un et indivisible. Si on lui trouve du génie, on ne peut faire l'économie de l'abjection des vomissures et de la haine qui ont partie liée avec sa création. A ceux-là, je dirai : il n'y a pas deux Céline !

Dossier : regards croisés sur la laïcité du 21^{ème} siècle.

Conçue dans le contexte de la lutte anticléricale aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, la laïcité reste défendue avec vigueur par ses partisans. Pour mieux saisir les défis auxquels elle est confrontée aujourd'hui, écoutons l'opinion de deux fervents militants : la belge Eliane Deproost, secrétaire générale du Centre d'action laïque et le français Jean-Michel Quillardet, président de l'Observatoire international de la laïcité contre les dérives communautaires.

La loi de séparation de l'église et de l'Etat de 1905 est-elle suffisante pour défendre la laïcité en France ?

J-M Q. : oui, mais encore faut-il que cette loi soit respectée et appliquée. L'Eglise catholique bénéficie encore d'un statut privilégié que le Président Sarkozy cherche à accentuer. Le principe de laïcité consacré par la loi de 1905 est malgré tout indispensable car il permet aux croyants, qu'ils soient catholiques, protestants, juifs ou musulmans, ainsi qu'aux non-croyants de vivre en harmonie les uns avec les autres au sein de la République. La laïcité n'est pas la religion de l'athéisme et elle ne se traduit par l'éradication des religions dans nos sociétés et par la négation de la foi. Il s'agit du respect des équilibres entre les différentes conceptions philosophiques des citoyens.

En Belgique, une telle loi n'existe pas. N'est-elle pas une bonne chose pour la laïcité ?

E. D. : non seulement c'est une bonne chose, mais c'est surtout indispensable ! De nombreux événements récents et pas seulement ceux liés aux affaires de pédophilie de l'Eglise catholique, tendent à prouver qu'il est nécessaire de séparer les cultes de l'organisation de la vie publique. Depuis 2007, à l'instigation du Centre d'action laïque, des parlementaires de sensibilités politiques différentes ont déposé une proposition de loi visant à la séparation des églises et de l'Etat. Il faut reconnaître que cette proposition a connu un sort malheureux. Au lieu de la confier à une commission du Sénat, le président de cette assemblée a préféré la soumettre préalablement au Conseil d'Etat. Son avis consultatif était sévère sur certains points importants. Elle a été réécrite et redéposée lors de la dernière législature. Le monde catholique flamand a alors caricaturé cette proposition plutôt consensuelle en accusant le monde laïque de vouloir supprimer les croix dans les cimetières ou de supprimer la mitre de Saint-Nicolas ! Ces rumeurs infondées prouvent qu'il y a encore une peur d'aborder cette question en Belgique. En dépit de l'absence de loi de séparation, je suis néanmoins impressionnée par le bond qu'a fait la laïcité en dix ans depuis sa reconnaissance officielle par l'Etat belge. Non seulement nous avons réussi à faire passer des valeurs et des idées au sein de la société belge, mais nous avons aussi créé un nombre considérable d'espaces d'accueil et d'assistance morale pour les personnes.

Pourquoi avez-vous créé l'Observatoire de la laïcité alors que celle-ci est garantie par la loi et la Constitution de la 5^{ème} République ?

J.-M. Q. : nous avons créé l'Observatoire international de la laïcité contre les dérives communautaires suite à deux constats. D'une part, de nombreuses associations défendent en France la laïcité, mais elles sont souvent divisées entre elles et certaines sont vieillissantes.

Il nous a donc paru intéressant de créer une nouvelle structure qui puisse donner un souffle nouveau à la défense de la laïcité. En raison de sa création récente, elle ne serait pas comptable des rivalités historiques des uns et des autres. Elle serait donc amenée à fédérer les énergies laïques. D'autre part, les organisations préexistantes ont une conception franco-française de la laïcité. Nous devons nous orienter vers l'international en observant comment cela se passe dans les autres pays et en essayant de leur expliquer aussi le modèle français de laïcité.

Qu'entendez-vous par un souffle nouveau pour la laïcité ?

J.-M. Q. : la plupart des associations de défense de la laïcité se sont contentées d'un certain anticléricalisme et anticatholicisme. Elles fonctionnent sur le mode réactif, la plupart du temps suite aux interventions du Pape. Elles montent au créneau lorsqu'elles considèrent que la séparation des églises et de l'Etat n'est pas respectée. Il nous semble qu'il faut dépasser ce cadre pour mener une grande réflexion sur l'avenir de la laïcité au regard d'un nouveau phénomène récurrent dans de nombreux pays : la communautarisation ou l'ethnicisation de la société. Je pense qu'il y a une conception de la laïcité qui a raison d'être au-delà du principe de séparation. Il faut avant tout s'adresser aux individus au regard de l'exercice de la citoyenneté et non pas aux catégories en fonction de leurs origines culturelles, ethniques ou religieuses. C'est la raison pour laquelle nous attachons beaucoup d'importance à la lutte contre le communautarisme sans nier la réalité des communautés au-delà du strict aspect de la séparation des églises et de l'Etat. Donner un souffle nouveau, c'est aussi essayer d'être plus dynamique et plus visible.

Peut-on affronter les défis du 21^{ème} siècle avec des valeurs et des principes laïques définis aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles ?

E. D. : quand on se situe sur le champ des valeurs et des principes tels qu'ils ont été élaborés à partir des Lumières du 18^{ème} siècle, je pense qu'il ne faut rien changer. On ne va pas se débarrasser de notions aussi fondamentales que la liberté ou l'égalité. En revanche, on peut changer la manière de traduire en actes ces valeurs et voir comment on peut les insérer dans un projet de société. Le mode de communication peut être certes repensé, mais les valeurs et les principes sur lesquels la laïcité s'appuie demeurent intacts. Je suis consciente qu'il n'est pas toujours facile de les affirmer avec force. Les jeunes n'ont peut-être pas tous été éduqués avec ce même vocabulaire. C'est pourquoi un travail de pédagogie doit être constamment fourni pour rendre audible notre message.

J.-M. Q. : je pense que nos fondements nous permettent d'affronter les défis du 21^{ème} siècle car il s'agit de principes. La loi de 1905 n'est pas une loi de circonstance. Elle énonce un principe fondamental.

Cette loi est d'ailleurs le fruit d'un compromis entre ceux qui souhaitent éradiquer la religion et ceux qui souhaitent en faire une religion d'Etat. Si vous me demandez s'il faut abroger ou moderniser la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, ma réponse serait la même : non. Il suffit de la relire pour s'apercevoir qu'elle est très moderne. Il en va de même pour le principe de laïcité.

Faut-il nécessairement envisager la laïcité dans une perspective de combat ?

J.-M. Q. : je pense que c'est toujours un combat par rapport à ce qui se passe autour de nous. Les tentatives de modifications de la loi de 1905 sont réelles. On peut voir le Président de la République assister à une prière pour la France en présence du Pape au Vatican. Cela fait certes partie du protocole mais c'est la première fois qu'un président de la République y participe. Même le Général de Gaulle, issu d'une famille catholique pratiquante, ne l'a jamais fait. On sent bien qu'il y a une évolution inquiétante. La montée de l'intégrisme musulman nous préoccupe également. Il y a surtout un véritable combat à mener contre la communautarisation de la société. Souvent pour des raisons de paix sociale, des politiques s'engagent dans la voie des accommodements et privilégient donc le dialogue avec des communautés et leurs dirigeants au détriment du dialogue républicain et démocratique avec le citoyen. On est citoyen avant d'être juif, catholique ou musulman. J'ai l'impression qu'on a complètement renversé la charge de la pensée conceptuelle à cet égard. C'est grave.

E. D. : il ne s'agit en aucun cas d'un combat contre les individus. En revanche, je conçois encore la laïcité comme un combat à mener contre des systèmes ou des institutions. Quand on voit par exemple qu'une commission créée par l'Eglise catholique se substitue à la Justice pour régler des problèmes de pédophilie, je considère qu'il est légitime que ce système soit combattu. Et il ne s'agit pas d'attaquer le professeur Adriaenssens et le travail intéressant qu'il a fourni, mais on ne peut accepter au 21^{ème} siècle qu'il y ait des structures religieuses parallèles à la Justice. Dans cette perspective, il faut envisager l'action laïque comme un combat. Ce rapport de force intervient également au niveau européen où des autorités religieuses s'immiscent dans le débat politique pour imposer leur point de vue.

Que vous inspire le concept de laïcité positive ouverte ?

E. D. : il se peut que certains tenants de la laïcité aient parfois une vision un peu étriquée du monde où ils pensent être les dépositaires exclusifs de la vérité. Il faut malgré tout reconnaître que ce phénomène est marginal. C'est la raison pour laquelle je suis convaincue que la laïcité n'a pas du tout besoin de qualificatif. Par principe, elle est positive et ouverte.

J.-M. Q. : je suis absolument contre ce concept. Il sous-entend qu'il y aurait une laïcité négative que nous représentons et une laïcité positive, nécessairement molle en raison de son acceptation de la communautarisation et de l'ethnicisation de la société.

Des infos... à méditer.

Facebook

Les membres de mouvance d'extrême-droite en République tchèque utilisent de plus en plus les réseaux sociaux, notamment Facebook, pour toucher un nouveau public. Un porte-parole de la police tchèque indique qu'il est très difficile d'intervenir, même en cas de propos racistes, car le serveur informatique de Facebook est situé aux Etats-Unis où le premier amendement de la Constitution protège la liberté de parole.

Développement

La Belgique préside avec le Japon et la France un groupe de 60 pays engagés dans la mise au point de financements en vue du développement du Tiers Monde. Selon un rapport d'experts, une taxe sur les transactions de change de devises à hauteur de 0,005% - soit cinq cents par montant de 1.000 euros – permettrait de lever de vingt à 35 milliards de dollars !

Belle mort

Les Français sont très majoritairement favorables à une loi sur l'euthanasie. Selon un sondage Ifop réalisé et publié pour le quotidien Sud-Ouest Dimanche, 94% des personnes interrogées estiment qu'il faut légiférer et encadrer cette pratique. C'est 6% de plus qu'en 2001.

Abolir les crucifix

Selon le quotidien espagnol El Pais, le gouvernement prépare une loi sur la liberté de religion. Cette loi, qui pourrait amener des frictions entre l'Eglise catholique et le gouvernement, prévoit que l'Etat respecte une stricte neutralité en matière religieuse, excluant notamment les crucifix des écoles, des hôpitaux et autres espaces publics. De même, les mandataires politiques ne prêteront plus serment devant une croix, lors des cérémonies d'investiture.

Dieu est barbu !

En Somalie, les hommes doivent se laisser pousser la barbe. « C'est un devoir moral ordonné par notre prophète Mahomet » a déclaré le représentant du groupe insurgé islamiste, Hezb al-Islam. Quiconque ne respecte pas cette règle en subira les conséquences ! Ce groupe possède une police religieuse, baptisée « Armée de la moralité » qui a multiplié les interdits, notamment vestimentaires, et qui pratiquent amputations, lapidations et exécutions.

Torture

L'ONG « Action des Chrétiens pour l'abolition de la Torture » estime qu'il s'agit d'une pratique endémique et régulière dans le monde. Selon son dernier rapport, plus de la moitié des Etats membres de l'ONU recourent à la torture !

Roms

Les Roms et les groupes minoritaires apparentés expulsés d'Europe occidentale vers le Kosovo y subissent la discrimination et se retrouvent dans un profond dénuement, ce qui équivaut, selon Human Rights Watch, à des violations des droits de l'homme.

Malades

Un groupe polonais de défense des droits homosexuels a demandé au gouvernement de retirer de la circulation un manuel scolaire présentant l'homosexualité comme une maladie, conformément à la thèse défendue par l'Eglise catholique polonaise.

Imprescriptible

Les autorités serbes ont officiellement demandé aux Etats-Unis, en novembre dernier, d'extrader Peter Egner, ancien membre de la Gestapo allemande en Serbie, naturalisé américain. L'homme est soupçonné de crimes de guerre et de génocide durant la Seconde Guerre mondiale.

Jo no t'espero

2.500 personnes ont manifesté fin de l'année dernière à Barcelone pour la défense de la laïcité et contre la visite en Espagne du pape Benoît XVI. La manifestation était organisée à l'appel d'un collectif baptisé « Jo no t'espero », ce qui signifie en catalan « Je ne t'attends pas », collectif qui dénonce notamment un accord entre l'Etat espagnol et l'Eglise catholique permettant aux contribuables qui le souhaitent de donner 0,7% de leurs impôts à l'Eglise. Ce qui est plus qu'interpellant lorsqu'on connaît les difficultés financières dans lesquelles se débat l'Etat espagnol !

Don't ask, don't tell

Les Etats-Unis qui disposaient, depuis la présidence Clinton, d'une loi qui revient, en partie, mais en se basant sur le mensonge par omission, sur l'interdiction historique d'intégrer l'armée si l'on est homosexuel. Cette loi, dite « don't ask, don't tell » (« ne demandez pas et n'y répondez pas ») était remise en question suite aux demandes répétées des gays et des lesbiennes qui avaient du quitter l'armée après la révélation de leur orientation sexuelle. L'Administration Obama a mis fin à cet ostracisme en faisant accepter une nouvelle loi par le Congrès : désormais gays et lesbiennes auront le droit d'intégrer l'armée américaine. Une victoire pour la liberté !

Les grandes figures de la laïcité.

Connaissez-vous Jules Ferry ?

Né le 5 avril 1832 à Saint-Dié, département des Vosges, Jules Ferry poursuit ses études à Strasbourg puis à la faculté de droit de Paris. Avocat à 19 ans, ce journaliste et polémiste redouté, rallie, en 1857, le camp des républicains et se lie avec Gambetta qui lui succédera d'ailleurs en 1881 à la présidence du Conseil.

Elu député de la Seine en 1869, il s'oppose au régime impérial de Napoléon III et, pendant la guerre franco-allemande de 1870, il entre au Gouvernement de Défense nationale le 4 septembre.

Nommé maire de Paris deux mois plus tard, il est contraint, en mars 1871, de fuir la ville dès les premiers jours de la Commune et de rejoindre l'assemblée de Versailles.

Le 8 octobre 1871, il devient conseiller général du Thillot puis président du Conseil général des Vosges.

En 1872 et 1873, il est nommé ambassadeur de France à Athènes.

A son retour au pays, il devient un des principaux meneurs de l'opposition républicaine et, en 1875, il entre en franc-maçonnerie au Grand Orient de France et fréquente les loges « La clémente amitié » et « Alsace-Lorraine ».

La même année, il se marie avec l'Alsacienne Eugène Risler et le couple s'installe le plus souvent à Paris, tout en faisant de fréquents séjours dans son chalet de Fouchrupt, à Saint-Dié.

De 1879 à 1885, il fait quasiment partie de tous les ministères : Instruction publique, Beaux-Arts, Affaires étrangères.

En 1887, il est candidat malheureux à la présidence de la République et en 1891, il entre au Sénat et devient président de la Commission des douanes et de la commission de l'Algérie.

Un mois avant sa mort, qui survient à Paris le 17 mars 1893, il est porté à la présidence du Sénat.

*Son nom est attaché à plusieurs lois scolaires – il fut trois fois ministres de l'Instruction publique. Les plus célèbres de ces lois portent sur **l'accès des filles à l'enseignement secondaire d'Etat** (le 21 décembre 1880), **la gratuité de l'enseignement primaire** (le 16 juin 1881), une loi arrachée après deux ans de lutte parlementaire, **l'obligation scolaire** (le 28 mars 1882, soit 26 mois après le dépôt du projet de loi !) et **la laïcité ou neutralité de l'enseignement** (le 28 mars 1882).*

Controversée, tant à droite qu'à gauche, mais pour des raisons différentes, sa politique d'expansion coloniale pèsera aussi dans l'héritage de Ferry : une politique qu'il assume au nom du rayonnement de la France, de sa puissance économique et de son « devoir de civilisation ».

Enfin, et ce ne sont pas les moindres avancées et progrès que nous devons à Jules Ferry, mais dont la paternité est souvent méconnue, apparaissent les lois sur **la liberté de la presse** en juillet 1881 et sur **les libertés syndicales et de réunion** en 1884.

Cet homme d'Etat, qui fut un des hommes politiques les plus violemment contestés, haïs et caricaturés de son époque, est aujourd'hui présenté comme le père de l'école de la République.

Voici ce qu'il adressait aux instituteurs

« Monsieur l'Instituteur,

L'année scolaire qui vient de s'ouvrir sera la seconde année d'application de la loi du 28 mars 1882. Je ne veux pas la laisser commencer sans vous adresser personnellement quelques recommandations qui sans doute ne vous paraîtront pas superflues, après la première expérience que vous venez de faire du régime nouveau. Des diverses obligations qu'il vous impose, celle assurément qui vous tient le plus au cœur, celle qui vous apporte le plus lourd surcroît de travail et de souci, c'est la mission qui vous est confiée de donner à vos élèves l'éducation morale et l'instruction civique : vous me saurez gré de répondre à vos préoccupations en essayant de bien fixer le caractère et l'objet de ce nouvel enseignement ; et, pour y mieux réussir, vous me permettrez de me mettre un instant à votre place, afin de vous montrer, par des exemples empruntés au détail même de vos fonctions, comment vous pourrez remplir, à cet égard, tout votre devoir, et rien que votre devoir.

La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier ; d'autre part, elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Eglise, l'instruction morale à l'école. Le législateur n'a donc pas entendu faire une œuvre purement négative. Sans doute il a eu pour premier objet de séparer l'école de l'Eglise, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. Mais il y a autre chose dans la loi du 28 mars : elle affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale, et de la fonder sur des notions du devoir et du droit que le législateur n'hésite pas à inscrire au nombre des premières vérités que nul ne peut ignorer. Pour cette partie capitale de l'éducation, c'est sur vous, Monsieur, que les pouvoirs publics ont compté. En vous dispensant de l'enseignement religieux, on n'a pas songé à vous décharger de l'enseignement moral : c'eût été vous enlever ce qui fait la dignité de votre profession. Au contraire, il a paru tout naturel que l'instituteur, en même temps qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur enseigne aussi ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage ou du calcul. [...] »

Jules Ferry, une des grandes figures de la laïcité !

Les cérémonies laïques

La Maison de la Laïcité de Frameries met gratuitement à votre disposition ses locaux pour organiser les cérémonies laïques suivantes :

Le parrainage laïque

Le parrainage laïque est une cérémonie de présentation de l'enfant à la Cité. Durant cette cérémonie, les parrains ne prennent qu'un seul engagement, celui de soutenir les parents, en donnant à l'enfant une éducation susceptible de développer en lui les qualités humaines et civiques qui feront de lui un citoyen conscient, libre et responsable. Cette promesse a donc une caractéristique essentielle : celle d'être un projet éducatif large, ouvert, respectant totalement la liberté de l'enfant et ne prenant, en son nom, aucun engagement philosophique prématuré.

La fête de la jeunesse laïque

La fête de la jeunesse laïque est destinée aux adolescents qui, au sortir de l'enfance et de l'école primaire, où ils ont reçu une formation de morale laïque, s'apprêtent à entrer dans l'enseignement secondaire. Cette fête réunit les adolescents, leur famille, leurs amis et les associations laïques organisatrices. Lieu d'animations récréatives qui marquent le passage de l'enfance à l'adolescence, elle met l'accent sur l'esprit de tolérance, de justice et de fraternité que le jeune a acquis au cours de morale et fait appel à son sens critique.

La cohabitation légale

La cohabitation légale qui entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, s'adresse à tout couple ayant ou non des liens affectifs, homosexuel comme hétérosexuel. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

Le mariage

Le mariage civil, tel qu'il est conçu par le code civil, est un mariage laïque au sens strict du principe de laïcité de l'État. Dans de trop nombreuses communes, toutefois, il a perdu sa signification profonde et est réduit à un simple acte administratif. Si vous désirez personnaliser votre mariage civil ou souhaitez organiser une cérémonie d'union indépendante, la porte de notre Maison vous est grande ouverte. Depuis le 1^{er} juin 2003, le mariage entre homosexuels est permis.

Les noces d'or

Les noces d'or marquent cinquante ans d'union solide. Si les noces d'or laïques sont, comme le parrainage laïque, une fête à caractère familial, elles font souvent partie de la vie civile communale, de l'activité politique des élus. Les intéressés peuvent faire appel à des représentants laïques qui disposent de textes.

Funérailles et Testament de vie

Quel que soit le mode de funérailles civiles choisi, crémation ou inhumation, le laïque peut le faire entourer d'un cérémonial de son choix. Le testament de vie est un document dans lequel une personne consigne ses volontés quant aux soins médicaux qu'elle veut ou ne veut pas recevoir si elle perd la capacité de s'exprimer ou si elle se trouve dans un état où elle n'est plus capable de prendre elle-même une décision. Pour tout renseignement s'adresser aux délégations laïques.

Carte blanche

Cette page vous est réservée :

- *critiques,*
- *remarques,*
- *suggestions,*
- *articles,*
- *nouvelles de la Cité,...*

***Aidez nous par votre participation active à
améliorer notre « LIEN »***

***Et n'oubliez pas de renouveler votre cotisation
2011 en versant le montant de 5 euros au
compte n° 068-2226796-91 de la
Maison de la Laïcité de Frameries.***



***La Maison de la Laïcité de Frameries
asbl,
rue de la Libération, 152, 7080 La Bouverie***

Et en fonction tout prochainement :

Tél. : 065.78.11.53

Email : maisonlaiciteframeries@skynet.be

Site Web : maisonlaiciteframeries.be